

RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉCRITES 2.08/23 et 2.09/23

Sécurité des élèves de l'école du Righi
M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL

Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi
Mme Lisiane Poupon, Le Centre

La sécurité aux abords des écoles est un domaine important auquel l'ensemble des services communaux est attentif. La Police municipale, dans son rôle de proximité, est sensible à cette thématique et elle y contribue activement par des actions de prévention et/ou de répression. À cette palette s'ajoute sa contribution importante à l'éducation routière, par les cours théoriques et pratiques que dispensent les policières et policiers de la Municipalité.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'école du Righi, celle-ci se situe sur la rue des Pervenches, non loin de la route de Moutier. S'agissant de la rue des Pervenches, le stationnement y est autorisé, en l'absence de toute interdiction. Exception est faite au niveau des passages pour piétons qui sont marqués en différents points. Un kiosque a élu domicile de très longue date non loin de l'embouchure de la rue des Pervenches sur la route de Moutier.

Contrairement à plusieurs écoles de la ville, qui voient déferler nombre de parents au volant de leur voiture pour déposer et récupérer leurs enfants, l'école du Righi est plutôt épargnée par ce phénomène. La majorité de ses élèves réside à une distance négligeable, qui permettant aisément de s'y rendre à pied.

Régulièrement, des passages sont effectués et des actions sont menées par le personnel policier dans ce secteur en vue de prévenir, respectivement sanctionner, tout comportement et stationnement gênants ou dangereux. Sur la rue des Pervenches, peu d'infractions ont été constatées et seules quelques amendes ont été délivrées en lien avec un stationnement trop proche d'un passage pour piétons. Ces dernières infractions sont généralement de courte durée, car perpétrées par des clients « pressés » du kiosque. La gérance de ce négoce a d'ailleurs été contactée afin qu'elle rende sa clientèle attentive à ce problème.

À ce jour, aucune doléance en lien avec le stationnement ou la circulation sur la rue des Pervenches aux abords de l'école du Righi n'a été rapportée aux services de police. Néanmoins, la sécurité de nos « têtes blondes » restant une priorité, des actions continueront d'être menées dans ce secteur.

Concernant d'éventuelles mesures au niveau des circulations et des aménagements, aucune demande particulière n'a été formulée ces dernières années. Le problème constaté relève clairement du stationnement inopportun à proximité du passage pour piétons. La planification communale arrêtée par le Conseil communal dans le Plan directeur des déplacements de 2017 prévoit que la circulation soit à terme limitée à 30km/h dans cette rue de quartier. La mise en place de cette mesure, accompagnée au besoin de quelques éléments réglant la question du stationnement, permettrait d'améliorer la sécurité des usagers et la qualité de vie des habitants.

Dans l'intervalle, le recours à une patrouilleuse ou un patrouilleur scolaire sera étudié et l'Association des parents d'élèves sera contactée, notamment en vue de permettre à une personne volontaire de se manifester.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin